

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2024/138

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS :

SÉANCE EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2024

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 19 : ENGAGEMENT DE COMMÉMORER PLUSIEURS ÉVÈNEMENTS HISTORIQUES À SARRALBE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard Bergantz, adjoint au maire :

« La commémoration des fêtes nationales est une prérogative des communes : 8 mai, 14 juillet, 11 novembre.

Néanmoins, l'histoire de notre commune est également marquée par des évènements locaux qui font références à des épisodes, hélas souvent tragiques, de notre passé commun.

Le temps qui passe ainsi que la disparition des derniers témoins de ces événements efface progressivement ces faits de la mémoire collective.

Afin que ces faits consubstantiels de notre histoire locale ne soient relégués dans les oubliettes de l'Histoire, le conseil municipal de Sarralbe souhaite rendre pérenne la commémoration de deux évènements historiques qui ont été déterminants pour notre ville :

- d'une part la bataille du Knopp qui s'est déroulée le 14 juin 1940
- d'autre part la Libération de Sarralbe le 5 décembre 1944 »

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Décide :

- d'engager la commune de Sarralbe ainsi que les générations futures à commémorer tous les ans au travers d'un dépôt de gerbe ces deux événements.
- de prendre acte qu'il sera déposé une fois par an une gerbe sur la tombe de M. Armand Jung, enfant de Sarralbe qui, au sein de la compagnie du commandant Kieffer, a débarqué le 6 juin 1944 sur les plages de Normandie.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 4 décembre 2024

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER

Sarralbe, le 2 décembre 2024
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT